



Paris, le 12 mai 2017

RÉSOLUTION DE LA CAN

Le 7 mai 2017, E. Macron a été élu Président de la République dans un contexte international anxiogène, marqué par la montée des populismes en Europe, et du regain des impérialismes. L'arrivée notamment de Trump au pouvoir a renforcé les tensions internationales et la pression sur les peuples.

En France, sur fond d'état d'urgence, entre une droite engluée dans des « affaires » et un rapprochement avec les idées d'extrême droite, et un parti socialiste fracturé en raison d'un bilan présidentiel très négatif, nous ne pouvons qu'être inquiète.s de l'élection de E. Macron. Dans un paysage de second tour, il a été élu avec les voix d'une partie de ceux et de celles qui ne voulaient pas du FN au pouvoir.

La campagne qui a conduit à ce résultat a été polluée par de nombreuses affaires. Elle n'a fait qu'appauvrir le débat politique et a consacré la méfiance des électeur.trice.s pour les organisations politiques.

Entre 2002 et 2017, le FN est passé de 18% des voix à 34,5% ! Cela représente 11 millions de voix, ce qui constitue un record historique effarant. La banalisation du FN, parti raciste et xénophobe, dans notre paysage politique est consommée et le changement de nom de son parti pour un hypothétique « alliance patriotique » s'inscrit dans ce processus. D'autant plus que, pour ce faire, le FN, pour la première fois, s'associe à d'autres forces politiques, renforçant encore celui-ci.

La bipolarisation gauche/droite qui structurait la vie politique dans le cadre des institutions de la 5^{ème} république a été mise à mal. En quelques mois, les leaders de droite qui incarnaient une alternance politique qui semblait inéluctable (M.Sarkozy, M.Juppé, M.Fillon....) ont été écartés ou se sont discrédités.

Le Président de la République sortant, confronté à son propre bilan, a été contraint de ne pas se présenter à sa propre succession. Finalement, le candidat socialiste aura été un opposant à la ligne défendue pendant le quinquennat. Ainsi, le PS apparaît plus que jamais divisé.

Les résultats des primaires, de droite comme de gauche, ont sans doute été des signes annonciateurs de l'effondrement de ces partis et de l'émergence de deux jeunes mouvements.

Le mouvement « En Marche », en faisant converger les idées d'un électorat de la droite modérée à la gauche la plus libérale en passant par le centre, est arrivé en tête au premier tour comme au second tour des élections présidentielles.

Le score significatif du vote pour J.L Mélenchon démontre qu'une partie de la population et une part significative de la jeunesse ne se résignent pas aux politiques libérales et aspirent à une rupture permettant la construction d'une société plus juste et plus égalitaire.

Le programme économique et social de E.Macron a pour objectif de poursuivre et d'approfondir ces politiques libérales. Le nouveau président souhaite passer par le biais des ordonnances et, de nouveau, réformer le code du travail en introduisant des dispositions de la « loi travail » initiale (plafonnement des indemnités de licenciement par exemple) qui avaient pu être écartées grâce aux mobilisations. En parallèle, les services publics feront l'objet d'attaques, notamment par le biais de suppressions de postes (150 000 postes de fonctionnaires). Ainsi, le programme tel que décliné par le candidat d' « En Marche ! » ne fera qu'aggraver davantage la situation des familles les plus précarisées.

En terme de politique migratoire, le nouveau président se situe dans la continuité des politiques antérieures : renforcement des contrôles aux frontières européennes qui aggraveront encore un peu plus la situations des réfugié.e.s et des migrant.e.s.

Dans le programme d'E.Macron, la sécurité est proclamée comme la première des libertés. A ce titre, pour la défendre, il prône la tolérance zéro en matière de justice. Le renforcement des effectifs de l'armée et de la police est aussi prévu ainsi que l'augmentation du parc pénitentiaire (15 000 places nouvelles) et du doublement du nombre de CEF.

Une des priorités pour mettre en échec la volonté de E.Macron d'imposer ses réformes libérales, notamment en matière de code du travail annoncées dès l'été, est de construire une mobilisation sociale unitaire.

Concernant la justice des mineurs, l'ancien Garde des Sceaux a diffusé fin avril, une lettre à son successeur. M. Urvoas reconnaît une dégradation des conditions de travail à la PJJ puisqu'il préconise une baisse des normes en MO à 20 jeunes pour les éducateur.trice.s. Pour autant, lors de la grève du 24 novembre 2017, malgré l'audience avec le conseiller social du Garde des Sceaux, aucun geste en vue de l'amélioration des conditions de travail n'a été fait....

De la même façon, il constate que la PJJ a un manque criant de personnels qu'il évalue à 800 ETPT et chiffre la rénovation du parc immobilier à 94,5 millions d'euros !

Dans ce courrier, il préconise également de laisser « du temps au temps » pour que les réformes fassent leurs effets avant de réclamer de nouveau une réforme de l'Ordonnance de 1945. De quelles réformes parle-t-on ?

Il faut se féliciter de la mesure prévoyant la présence obligatoire de l'avocat en garde à vue. Pour autant, nous soutenons que l'abolition des TCM, l'interdiction de condamnation à perpétuité pour les mineur.e.s, le cumul peine/mesure éducative, ne changeront pas de façon significative la situation des jeunes pris.e.s en charge par la PJJ, même si l'abrogation de certaines de ces dispositions, éparses et sans cohérence, était absolument nécessaire.

La meilleure démonstration en est, **qu'au 1^{er} avril, le nombre de mineur.e.s incarcéré.e.s a atteint un niveau record: 858 jeunes détenu.e.s, soit 17% d'augmentation depuis le 1^{er} octobre 2016 suivant les chiffres de l'administration pénitentiaire.** Si les politiques mises en place par les juridictions ont une part de responsabilité dans ce phénomène, les orientations du ministère de la justice induisent ces politiques pénales. Nous exigerons du nouveau ou de la nouvelle Garde des Sceaux qu'elle se confronte à cette situation dès son arrivée! De plus, malgré la multiplication des incidents extrêmement graves dans de nombreux CEF, remettant en cause la sécurité des jeunes, ces structures

sont actuellement saturées. Au nombre de jeunes détenu.e.s, il faut donc ajouter ceux et celles placés.e.s en CEF, structure privative de libertés.

Contrairement à l'auto satisfecit de J.J Urvoas, le bilan tiré par le SNPES-PJJ/FSU est plus critique et de nombreux chantiers de mobilisations, mais aussi des réflexions collectives sur des questions professionnelles nous attendent encore.

Le congrès décidera collectivement des priorités que l'organisation se donnera pour défendre sa conception du service public de la PJJ, dans un contexte où un.e nouveau.elle ministre aura été nommé.e ou confirmé suite aux législatives.

Dès aujourd'hui, des urgences s'imposent à nous. En effet, la nouvelle directrice de la PJJ refuse de rencontrer le SNPES-PJJ/FSU sur la question de la prise en charge des jeunes « radicalisé.e.s », alors, qu'au vu des constats et des recommandations de sénatrices chargées d'une mission d'information sur « la politique de déradicalisation et désendoctrinement », les perspectives pour notre institution sont inquiétantes. Le SNPES-PJJ/FSU continuera d'exiger d'être rapidement entendu sur cette question.

La DPJJ a annoncé que la CAP des PT du 7 juin serait probablement la dernière dans ses modalités actuelles, puisqu'elle est en discussion pour un transfert de ces personnels à l'Éducation Nationale. Nous devons tous ensemble montrer notre désaccord avec cette orientation. Nous revendiquons à la PJJ, un secteur de l'insertion qui garantisse une prise en charge de qualité pour les jeunes, avec des personnels formés et dédiés.

De la même façon, nous ne pouvons accepter que l'ASP, indemnité pour les stagiaires de la formation professionnelle, soit utilisée comme une « récompense ». Nous revendiquons que tous les jeunes d'un même dispositif, quelle que soit leur situation administrative, puissent percevoir cette indemnité. Les jeunes sans papier ne doivent pas en être exclu.e.s.

De plus, partant du constat que la majorité des adjoint.e.s administrativ.e.s exerce aujourd'hui des fonctions normalement dévolues aux secrétaires administratif.ve.s, il est plus que temps que ces personnels bénéficient d'une revalorisation de leur statut en catégorie B.

Plusieurs territoires et régions ont déjà fait, ou vont organiser, des réunions catégorielles, il est important d'impulser une mobilisation nationale à partir des dynamiques locales.

Dans ce contexte politique et institutionnel, nous tiendrons notre congrès la dernière semaine de juin 2017. Mais d'ores et déjà, nous sommes certain.e.s que, sur la prochaine mandature, **nous aurons de nombreux combats à mener contre les politiques régressives du nouveau gouvernement.**

Les objectifs fixés au début de ce mandat sur l'amélioration des conditions de travail et la défense de normes allant dans ce sens, restent d'actualité.

- Le 7 juin 2017, jour de la CAP des PT, le SNPES-PJJ/FSU réaffirmera son attachement au secteur de l'insertion et continuera à dénoncer l'arrêt de recrutement des enseignant.e.s formé.e.s.

De plus, nous continuerons à exiger le versement de l'ASP pour tous les jeunes stagiaires de la formation professionnelle

- Le SNPES-PJJ/FSU exigera de nouveau auprès de la nouvelle directrice de la PJJ une rencontre sur le sujet de la prise en charge des jeunes radicalisé.e.s.

La CAN mandate le BN pour appeler tous les professionnel.le.s à combattre et à se mobiliser contre l'extrême droite.

La CAN mandate le BN pour rédiger une adresse à tous les candidat.e.s sauf au FN (et à ses alliés), engagé.e.s aux législatives autour de la question de la justice des mineur.e.s.

La CAN appelle les sections locales du SNPES-PJJ/FSU:

- à organiser des réunions catégorielles à destination des adjoint.e.s administratif.ve.s afin de construire une mobilisation nationale autour de la revendication de la revalorisation en catégorie B.
- à interpellier les différents niveaux hiérarchiques sur l'augmentation de l'incarcération des mineur.e.s afin qu'ils réaffirment le principe de l'encellulement individuel et qu'ils défendent auprès des juridictions la primauté des réponses éducatives.
- à relayer auprès des candidat.e.s locaux.ales nos mandats et nos interrogations sur l'avenir de la PJJ et de l'ordonnance de 45 notamment.

La CAN appelle tous les personnels à se saisir des modalités d'action du 7 juin 2017 afin de dénoncer l'arrêt du recrutement des PT et d'exiger des moyens dédiés pour le secteur de l'insertion à hauteur des besoins des jeunes.

Le SNPES PJJ FSU s'emploiera activement à la construction d'un front social unitaire pour contrer le renforcement des politiques ultra libérales qui s'annoncent.

La CAN appelle tous les professionnels à faire barrage à l'extrême droite lors des élections législatives.